

THIR D WITNESS

Major Jean-Marie Bussièrès, Royal 22ième Régiment, C.A.,
O.C. 6ième Coy d'Infanterie, A-13, C.I.T.C., C.A., being
duly sworn, states:-

" Je suis officier commandant de la 6ième compagnie d'infanterie au centre d'entraînement supérieur A-13 à Valcartier depuis le mois de janvier 1945. Je connais l'accusé le soldat Bourrassa, il fait partie de ma compagnie depuis environ le 10 janvier 1945. Comme officier commandant de la compagnie j'ai la garde de tous les documents du personnel de ma compagnie sauf les officiers. Ces documents sont gardés dans une filière dans l'Orderly Room à la hutte no. 369. Le capitaine Bastien Reem il y a aussi le sergent Martel, le caporal Pleau qui agit comme commis, le soldat Menette et il y a aussi le soldat Lacombe depuis une couple de semaines, i.e., qu'il a commencé vers le commencement de mars. C'est le sergent Martel qui s'occupe surtout de l'administration des hommes. Quant à l'entraînement, celui-ci dure 8 semaines et lorsque les hommes ont terminé cet entraînement, il est versé dans la 9ième compagnie qui s'occupe des renforts et des mouvements de troupes. Nous avons cinq pelotons dans la compagnie et le 15 mars, les hommes des pelotons, 12 et 3 terminaient leur entraînement le 17 et devaient être transférés à la 9ième compagnie le 19 mars. Lorsque les hommes ont terminé ainsi leur entraînement, les instructions étaient données au sergent Martel de préparer la documentation de ces hommes. Comme lors du transfert du groupe d'hommes qui avaient terminé leur entraînement avant celui-ci il y avait eu du retard dans la préparation des documents, des instructions avaient été données au sergent Martel de voir à ce que les documents soient prêts et depuis quelque temps avant le 15 mars, le sergent Martel s'occupait des documents des hommes qui devaient être transférés le 19 mars, il y avait en tout 98 hommes qui devaient être transférés.

Tous les documents de ces hommes étaient sur le pupitre sur la table du sergent Martel dans des enveloppes individuelles. Le lendemain, le 16 mars, lorsque je suis retourné au bureau le sergent Martel et le caporal Pleau étaient assez peinés de la chose et j'ai constaté qu'il y avait des l'animation dans le bureau, j'ai demandé ce qu'il y avait et l'en m'a répondu que tous les documents étaient disparus. J'ai posé quelques questions, j'ai fait une enquête sommaire et d'après les informations que j'ai eues, j'ai constaté que les soupçons se portaient sur les soldats Constantineau-Bemillard, Benoit et Bourrassa. Je les ai fait parader devant moi et je les ai mis sous arrêts.

Aujourd'hui, ce 23 mars 1945, les documents n'ont pas été retrouvés et les hommes n'ont pas pu être transférés tel que nous nous l'étions proposés, et tant que les documents ne seront pas complétés ce transfert n'est pas possible. La liste que vous me montrez et qui est produite comme exhibit par le sergent Martel est bien la liste des noms des hommes qui faisaient partie des pelotons 1-2 et 3 et qui devaient être transférés à la 9ième compagnie et dont les documents sont disparus.

THE ACCUSED DECLINES TO CROSS-EXAMINE THIS WITNESS: -

(Jean Marie Bussièrès - Major)